

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes conclues par une société SAS FAYOLLE (ci-après "le Vendeur") auprès de clients professionnels (ci-après "le Client"). Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sauf dérogation écrite et expresse du Vendeur.

2. DEVIS – COMMANDE

La durée de validité des devis émis par le Vendeur est indiquée dans le corps du devis et démarre à compter de la date d'émission.

La commande ne devient définitive qu'après acceptation écrite (accusé de réception ou confirmation de commande) du Vendeur. Toute modification demandée par le Client postérieurement à la confirmation devra être expressément acceptée et pourra entraîner une révision des prix et délais.

3. PRIX

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes, et s'entendent **départ atelier**, sauf stipulation contraire.

Les prix sont fermes et non révisables sauf mention contraire dans le devis. En cas de variation significative des coûts des matières premières, le Vendeur se réserve le droit d'appliquer une clause d'indexation ou une révision exceptionnelle après justification.

4. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un éventuel retard ne saurait justifier l'annulation de la commande ou le paiement de pénalités, sauf engagement ferme du Vendeur spécifié dans la commande. En cas de force majeure (pénurie matières, grève, incendie, etc.), les délais sont automatiquement prolongés.

5. LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

La livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits au Client ou au transporteur. Les risques (perte, détérioration, vol) sont transférés au Client dès cette mise à disposition, même en cas de transport assuré par le Vendeur.

6. RÉCEPTION – CONTRÔLE

Le Client doit vérifier les marchandises à réception. Toute réserve ou non-conformité devra être signalée **par écrit sous 5 jours ouvrés** après livraison. Passé ce délai, les produits seront réputés conformes.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord particulier, les factures sont payables à **30 jours nets** à compter de la date de facturation. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

En cas de retard de paiement, des **pénalités de retard** seront dues de plein droit au taux BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une **indemnité forfaitaire de 40 €** pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises restent la propriété pleine et entière du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix (principal, frais et taxes inclus), même si elles ont été mises en œuvre ou intégrées. En cas de non-paiement, le Vendeur pourra exiger la restitution immédiate des produits aux frais du Client.

9. RESPONSABILITÉ – GARANTIE

Le Vendeur garantit la conformité des produits à la commande et à l'usage prévu. La garantie couvre les vices cachés pendant une durée de **12 mois** à compter de la livraison, sous réserve d'un usage conforme et d'une réclamation écrite dans un délai raisonnable après découverte du défaut.

En aucun cas, la responsabilité du Vendeur ne pourra excéder le montant HT de la commande concernée. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner.

10. OUTILLAGES – PLANS – DOCUMENTS TECHNIQUES

Tous les outillages, plans, études, fichiers ou documents transmis par le Vendeur restent sa propriété exclusive, sauf mention contraire écrite. Le Client s'engage à ne pas les reproduire, transmettre ou exploiter sans accord préalable du Vendeur.

11. CLAUSE ÉTHIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Vendeur s'engage dans une démarche RSE responsable et attend de ses Clients le respect des principes fondamentaux : respect des droits humains, législation du travail, lutte contre la corruption et respect de l'environnement.

12. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française : incendie, grève, pandémie, rupture d'approvisionnement, etc. Le cas échéant, l'exécution du contrat sera suspendue.

13. LITIGES – JURIDICTION

Tout différend relatif aux ventes du Vendeur sera de la compétence exclusive du **Tribunal de Commerce du siège social de la société vendeuse**, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.